

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Des imams interdisent l'excision en Mauritanie

- Santé -

Date de mise en ligne : jeudi 21 janvier 2010

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Trente quatre imams et oulémas mauritaniens ont signé, la semaine dernière, à Nouakchott, une fatwa interdisant la pratique de l'excision dans leur pays. Sous l'impulsion du Forum de la pensée islamique et du dialogue entre les cultures, du gouvernement et de l'Unicef, les spécialistes de la loi islamique ont débattu d'une pratique jusqu'alors taboue et contre laquelle il sera désormais possible de prêcher à l'intérieur comme en dehors des mosquées.

source : www.afrik.com - 18 janvier 2010

Une trentaine de personnalités religieuses faisant autorité en Mauritanie ont signé une fatwa (avis juridique qui a valeur de loi), le 12 janvier, condamnant les mutilations génitales féminines (MGF). Cette fatwa stipule que les excisions « *ont été avérées néfastes par les experts. Une telle pratique est donc interdite au vu des dommages qu'elle entraîne* ». Ses auteurs étaient réunis les 11 et 12 janvier derniers au Palais des Congrès de Nouakchott, dans un atelier organisé par le ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, le Forum de la Pensée Islamique et du Dialogue des Cultures, et appuyé par l'Unicef (Le Fonds des Nations unies pour l'enfance).

Le docteur **Cheikh ould Zein**, secrétaire général du Forum de la pensée islamique, a expliqué les raisons qui les ont conduits à cette décision. « *Les points essentiels sur lesquels il convient de s'interroger : est-ce qu'il y a dans le Coran des textes très clairs qui demandent cette chose-là ? Ils n'existent pas.* », a-t-il déclaré.

Les mutilations génitales sur les femmes n'ont pas de lien avec la religion, contrairement à ce que de nombreuses familles tendent à faire croire. Les oulémas et imams réunis ont même déclaré que l'excision est une pratique anti-islamique, la religion condamnant tout acte ayant des répercussions négatives sur la santé.

Un pas en avant

D'après les chiffres fournis par le gouvernement et l'UNICEF, l'excision touche près de 72% des Mauritaniennes. Officiellement, elle est prohibée depuis que le pays a ratifié la Convention Internationale des Droits des Enfants, en 1989. Cependant, cette prohibition formelle n'a pas mis fin à l'activité des exciseuses. Nombre de fillettes de quelques jours sont toujours conduites par leurs proches chez la chirurgienne traditionnelle du village. Les enfants des ethnies soninkés et peuls étant les plus fréquemment victimes de cette pratique.

Mais Cheik ould Zein est convaincu que la fatwa édictée la semaine dernière aura un grand impact sur les mentalités. « *L'excision féminine était un tabou. L'excision est désormais vue comme un crime contre l'espèce humaine* », a-t-il déclaré. A la suite de ce colloque, le gouvernement s'est engagé à lancer des actions de sensibilisation pour mettre fin à l'excision.

Les mutilations génitales sur les femmes sont avant tout liées à une pratique rituelle consistant à l'ablation de la partie externe du clitoris et des petites lèvres. Rite initiatique au même titre que la circoncision chez les garçons, elles ont pour but de limiter l'accès des femmes à une sexualité libre et d'affaiblir leur désir. Les risques encourus par les femmes sont considérables. L'opération est souvent pratiquée dans des conditions hygiéniques déplorables et des complications peuvent survenir à la suite de l'intervention : hémorragie, infection, complication lors de l'accouchement, traumatisme psychologique. L'excision est une pratique encore courante dans une vingtaine de pays africains.

Laura Adolphe